



Conseil de sécurité

Distr. générale
10 juillet 2019

Original: français

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1718 \(2006\)](#)

Note verbale datée du 8 juillet 2019, adressée au Président du Comité par la Mission permanente du Luxembourg auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente du Luxembourg auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1718 \(2006\)](#) et a l'honneur de lui transmettre ci-joint le rapport à mi-parcours sur la mise en œuvre par le Luxembourg de la résolution [2397 \(2017\)](#), conformément aux dispositions de son paragraphe 8 (voir annexe).



**Annexe à la note verbale datée du 8 juillet 2019 adressée
au Président du Comité par la Mission permanente
du Luxembourg auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Rapport du Luxembourg sur l'application de la résolution [2397 \(2017\)](#)
du Conseil de sécurité**

Le Luxembourg soumet au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1718 \(2006\)](#) le rapport de mise en œuvre du paragraphe 8 de la résolution [2397 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité. Le Luxembourg a l'honneur de communiquer au Comité que 11 personnes originaires de la République populaire démocratique de Corée résident actuellement au Luxembourg. Elles le font sous le statut de la protection internationale et bénéficient à ce titre des exemptions prévues dans la résolution [2397 \(2017\)](#).
